



Décision et Information n° 209C0235

209C0235

FR0004180578-FS0092

10 février 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SWORD GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier du 9 février 2009, Monsieur Jacques Mottard a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 30 janvier 2009, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Semaphore Investissements qu'il contrôle, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société SWORD GROUP et détenir à titre direct et indirect 1 746 820 actions représentant 2 942 745 droits de vote, soit 18,80% du capital et 27,23% des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote	
Semaphore Investissements	1 706 000	18,36	2 861 105	26,47
Jacques Mottard	40 820	0,44	81 640	0,76
Total	1 746 820	18,80	2 942 745	27,23

Par ailleurs, la société par actions simplifiée Semaphore Investissements a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société SWORD GROUP.

Ces franchissements de seuils résultent d'une attribution de droits de vote double au profit de la société Semaphore Investissements.

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 289 965 actions représentant 10 808 770 droits de vote.